



La Sécurité Sociale de Logement (SSL)

La SSL est une proposition pour garantir le droit au logement pour toutes et tous.

Face à une crise du logement insoutenable, nous avons besoin d'une révolution dans le logement.

La France compte aujourd'hui, **2,8 millions** de personnes en attente de logement, **4,2 millions** de personnes mal-logées en France, **+ 29 %** d'expulsions locatives en 2024 et des quittances de loyers qui pèsent jusqu'à **45 %** du revenu des ménages les plus modestes.

Le système actuel est à bout de souffle. Les aides et les dispositifs existants sont des « **rustines** » et n'apportent pas des solutions aux locataires en situation d'impayés de loyers et/ou menacés d'expulsions locatives.

La SSL est une idée simple et forte :

- **Un système universel** : Pour tous les locataires, sans conditions.
- **Un système solidaire** : à chacun ses moyens, une cotisation mutualisée pour la protection de tous les locataires.
- **Un système paritaire et démocratique** : Une gestion partagée par les associations représentantes des locataires, les bailleurs et l'Etat.
- **Un système préventif** : On change de paradigme afin de garantir le maintien dans les lieux et éviter les expulsions locatives face aux aléas de la vie (chômage, divorce, maladie, ...)

Il faut considérer le logement comme un droit vital, au même titre que la santé ou la retraite, et appliquer les principes de la sécurité sociale de 1945 au logement.



La SSL sera financée par une Caisse Nationale de Sécurité Locative (CNSL), innovante et solidaire :

- **Réaffectation de fonds existants** : La garantie Visale, les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), l'impôt sur la fortune immobilière et les lignes budgétaires « logement » des CAF.
- **Mutualisation des dépôts de garantie** : Les intérêts générés par les dépôts placés dans une banque nationale.
- **Cotisation des bailleurs sur les loyers perçus** : entre 1% et 2% selon que la caractéristique juridique du logement (logement conventionné ou logement privé)

La mise en place de la SSL aura un effet favorable à tous les niveaux :

- **Pour les locataires** : Une protection contre les expulsions locatives, un droit réel au maintien dans les lieux et un accompagnement social afin de retrouver une stabilité,
- **Pour les bailleurs** : Une garantie des loyers même en cas d'impayés, éviter les procédures judiciaires longues et coûteuses et une relation locative apaisée.
- **Pour la collectivité** : Récupérer les hébergements d'urgence et les transformer en hébergement durable, sécuriser le parcours des locataires pour une société plus stable et plus juste.

La SSL proposée par la CNL est un projet de progrès social, on aura besoin d'une véritable volonté politique et populaire à l'instar de la création de la Sécurité sociale créée en 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Sa mise en place aura besoin d'un projet global pour le logement :

- **Mettre en place un service public de logement** : Sortir le logement du marché.
- **Baisser la tension locative** : Construction de 250 000 logements sociaux par an
- **Des loyers conformes à la réalité du pouvoir d'achat** : Généraliser l'encadrement des loyers dans toutes les villes de France et un gel global des loyers pendant 5 ans.
- **En découdre avec les bailleurs « vautours »** : Mettre en place un permis à louer pour lutter contre l'habitat indigne et le respect de la réglementation.